

Messe en l'honneur de Saint Yves
19 mai 2015, Collégiale Saint-Pierre de Douai

Homélie du père Bernard Descarpentries

Bienvenus, chers amis qui représentez ici la diversité des professions relatives au droit et à la justice.

Yves HELORY, votre saint patron, a accompli ses missions de prêtre, d'avocat et de juge, les résumant en une seule loi : la loi de l'amour de Dieu et du prochain. Saint Yves a conjugué amour et vérité, justice et paix, donnant la dimension spirituelle de ce qui réconcilie, rassemble.

C'est précisément depuis Saint Yves, que, l'Église présente la sainteté de personnalités exceptionnelles, à la vénération des fidèles, après une procédure à charge et à décharge. Il s'agit de personnes qui ont fait preuve d'une vie authentiquement signifiante de l'action de Dieu. Mais ce serait méconnaître la finalité d'une canonisation que d'y voir la reconnaissance d'un privilège réservé à quelques uns. C'est même tout le contraire ! En reconnaissant publiquement la sainteté de quelques uns, l'Église proclame que l'appel à vivre saintement s'adresse à tous ; et qu'avec la grâce de Dieu c'est un chemin possible pour chacun.

Il n'est nullement besoin d'entrer au couvent ou dans les ordres pour chercher la sainteté de vie. Il n'y a pas une manière unique de la vivre puisque celle-ci doit prendre en compte la situation particulière de chacun ; *« et non seulement cela, mais il faut accommoder la pratique aux forces, aux affaires et aux devoirs de chaque particulier »* dit St François de Sales.

Comment donc peut se concrétiser pour des professionnels de la justice et du droit, l'appel à vivre la loi évangélique ?

Vous sauriez répondre mieux que moi. Permettez cependant que **j'évoque un point particulier : le respect de la dignité de chaque personne humaine.** Ce principe se fonde dans notre acte de foi en un Dieu créateur qui

regarde chacune de ses créatures avec les yeux d'un père. **Chaque personne, quels que soient ses actes qui peuvent être abominables, demeure toujours une personne appelée au salut et que Dieu attend avec espérance et compassion. Regarder toujours ces hommes et ces femmes avec respect et compassion, ce n'est pas renoncer aux règles du droit qui régissent la société ni au devoir de rendre la justice, c'est leur dire qu'ils ne se réduisent pas au mal qu'ils ont commis mais qu'ils ont en eux la possibilité de se convertir et de prendre le chemin de la vie. C'est aussi poser la question de l'inintelligibilité du jugement pour celui qui en est l'objet.** Certes nul n'est sensé ignorer la Loi, mais le justiciable qui y contrevient alors qu'il y est assujéti, ne comprend pas forcément la réalité du système qui le juge ; et ce malgré les normes que nous professons être universelles, sans équivoque, transparente, vraie, performative.

L'enjeu de la parole humaine est d'être une parole «garantie», c'est-à-dire fiable « Que votre oui soit oui, que votre non soit non ! » dit Jésus (Mt 5, 37). **Or, nous pouvons parfois constater un sorte d'incommunicabilité** qui ne relève pas d'abord de la mauvaise foi, du mensonge, mais de ce que l'impétrant vit dans un "autre monde", une autre réalité. Cela nous laisse perplexe sur la réception d'un jugement qui se veut éducateur, re-formateur. Benoît XVI a toujours été un ardent défenseur de ce principe que foi et raison se rejoignent, pour que demeure déchiffrable la condition humaine. Puissiez-vous, chers amis, dans la belle mission qui est la vôtre, aider nos contemporains, par la parole.

Le langage et la pratique juridiques sont, à leur manière, un service de la parole. Ils visent à rendre la parole humaine à sa vocation originelle, en sanctionnant le mensonge et en établissant la vérité, en disant où est le droit et en dénonçant sans faiblir tout ce qui le dénature. Les métiers de juriste, d'avocat, de magistrat, de notaire... sont au service de la vérité de l'homme. **C'est pourquoi l'homme de loi n'a pas vocation seulement à veiller à l'application de la loi. Même s'il ne vote pas les lois, il a aussi vocation à rappeler haut et fort, lorsque c'est nécessaire, que la loi n'est pas faite pour définir la nature humaine, mais seulement pour la servir.**

Saint Yves qui consacra toute sa vie à servir le Christ en servant les pauvres, comme magistrat et comme prêtre ; s'est engagé à défendre les principes de justice et d'équité, attentif à garantir les droits fondamentaux de la personne, le respect de sa dignité (première et transcendante), et à la sauvegarde que la

loi lui assure. **St Yves demeure pour tous ceux qui exercent une profession juridique ; le chancre de la justice, qui est ordonnée à la réconciliation et à la paix, pour tisser des relations nouvelles entre les hommes et entre les communautés, et pour édifier une société plus équitable. Cela invite tous les hommes de bonne volonté, à marcher sur les chemins de la justice, du respect du droit et de la solidarité envers les plus pauvres, dans le but de servir la vérité et de participer comme le dit le pape François, à une nouvelle imagination de la charité.**

Les valeurs proposées par saint Yves conservent une étonnante actualité. **Son souci de promouvoir une justice équitable et de défendre le droit des plus pauvres invite aujourd'hui à ne négliger aucun effort pour que les droits de tous soient reconnus et défendus. Par sa façon de rendre la justice, saint Yves nous rappelle aussi que le droit est conçu pour le bien des personnes et des peuples, et qu'il a comme fonction primordiale de protéger la dignité inaliénable de l'individu dans toutes les phases de son existence. Cela montre que le droit joue un rôle important dans les liens sociaux essentiels à la société et à son avenir. C'est pour cela, qu'il faut donc toujours poursuivre notre recherche de la signification anthropologique et du contenu éthique du droit et de la loi, pour asseoir l'homme au centre de l'élaboration du droit et de la pratique juridique. Cela fera apparaître que toutes les branches du droit sont un service éminent des personnes et de la société. Vous avez le droit et le devoir de concilier, juger ; pour corriger, punir ou disculper, conseiller ; des hommes et des femmes en situation conflictuelle. Votre mission est fondée sur un droit écrit et vous vous rendez bien compte que chaque situation comporte pour autant des particularités dans lesquelles vous voyez l'humanité se déployer. Votre jugement est donc fondé sur une écriture qui ne dépend pas de vous et sur des cas uniques à chaque fois, troublés par les sentiments, les affections, les éducations, les histoires personnelles et communautaires. Nous sommes donc bien jusque dans la réalité de la justice au cœur du drame de l'humanité contemporaine. C'est là que se découvre, la volonté de permettre aux hommes de se parler, de se réconcilier, de demander pardon et de se corriger ; c'est un enjeu pour notre société. J'admire votre constance lorsque vous parvenez à convoquer des parties en conflit dans un même bureau pour essayer de comprendre l'affaire , quand on vous en donne la possibilité. Vous avez choisi ce métier pour aider l'homme à vivre en paix avec lui-même et avec ses contemporains. Or parfois, vous êtes en bute aux**

médias, avec des hommes et femmes qui ne veulent pas vous entendre parler de conciliation. Ils attendent de vous un jugement qui soit le plus vite définitif et sans appel. Derrière la gravité de votre profession, vous êtes en vérité, un des remparts de l'humanité, dans un monde qui s'enorgueillit de pouvoir communiquer en temps réel, mais qui ignore la réalité du voisin et où on ne se parle plus. Je comprends votre difficulté quand vous rencontrez des hommes et des femmes qui ont à leur actif : mail, SMS, tweet, et des centaines d'amis virtuels sur les réseaux soi-disant sociaux. Ceux là influent sur l'opinion via les médias, perturbant votre travail. Vous qui marchez sur les chemins ardu des relations entre les hommes, pour le bien de tous, merci de déposer en DIEU, vos convictions, vos certitudes, vos doutes, vos peines et vos joies, et d'oser demain et chaque jour réaffirmer qu'il y a du sens pour chaque vie, par chaque vie partagée.

Bonne fête